



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : résultats obtenus et difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Résultats obtenus et difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

Résumé de l'animateur

1. Le 12 mars 2014, la Commission de la condition de la femme a organisé une réunion-débat sur le thème prioritaire intitulé : « Résultats obtenus et difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ». Le débat était présidé par la Vice-Présidente de la Commission, Neli Shiolashvili. La Vice-Ministre responsable du Secrétariat chargé des politiques concernant les femmes (présidence du Brésil), Lourdes Bandeira, le Ministre estonien des affaires étrangères, Urmas Paet, la responsable des politiques et du plaidoyer de l'Association de coopération et de recherches pour le développement, Salina Sanou, la Directrice adjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York, Maarit Kohonen Sheriff, ainsi que Carolyn Sobritchea, professeure au Centre d'études asiatiques de l'Université des Philippines, ont participé au débat.



Participation des femmes à la vie politique

2. Dans la droite ligne du thème prioritaire de la Commission, les participants ont examiné la participation des femmes et des filles et les moyens de renforcer le principe de responsabilité dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en attachant une attention particulière aux progrès accomplis, aux difficultés rencontrées et aux enseignements tirés de l'expérience. Les intervenants ont souligné que le fait, pour les femmes et les filles, de pouvoir s'exprimer et participer à la vie politique et à la prise des décisions les concernant constituait une manière fondamentale d'exercer leurs droits et était nécessaire à la réalisation des objectifs de développement. Ils ont relevé que, dans le cadre des objectifs du Millénaire, la participation des femmes à la vie politique était mesurée par un indicateur, à savoir la représentation des femmes dans les parlements nationaux, et que si certains progrès avaient été constatés au cours des 20 dernières années sur ce point, les femmes ne constituaient toujours qu'un cinquième des parlementaires.

3. Les participants ont souligné qu'appuyer la participation des femmes et des filles à la prise de décisions, du niveau local au niveau mondial, pouvait influencer les politiques gouvernementales et les dépenses publiques de manière à assurer des prestations de services adaptées, à garantir l'intégrité physique des femmes et leurs droits liés à la procréation et à améliorer leur accès à l'éducation, aux soins de santé et à un travail décent. Plusieurs intervenants ont fait remarquer qu'il était également fondamental de mieux faire entendre la voix des femmes et d'accroître leur participation à la prise de décisions au sein du ménage, ce qui pouvait avoir une incidence directe sur le bien-être de ces femmes, des filles et de leur famille. Pour accomplir les objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles, il était nécessaire de mettre en place des dispositifs de responsabilisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et permettant aux femmes de tenir les dirigeants responsables de leurs décisions.

4. Au cours du débat, les participants ont mis en avant des stratégies efficaces visant à renforcer la participation des femmes au suivi et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les mesures prises par les États Membres pour veiller à ce que les groupes de femmes, en particulier les associations locales, s'investissent dans l'établissement du nouveau programme de développement, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience pour ce qui est de faire du principe de responsabilité un élément central du développement.

Difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

5. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont eu des résultats mitigés pour les femmes et les filles. Les participants se sont accordés à dire qu'il était important qu'un objectif ait été consacré à l'égalité des sexes en ce que cela avait contribué à attirer l'attention sur la persistance de la discrimination, mais ont souligné que les cibles et indicateurs, trop restreints, n'avaient pas permis de bien comprendre la façon dont les inégalités et le sexisme se manifestaient et se perpétuaient dans la société. Même dans les domaines où des progrès avaient été constatés, comme l'élimination de la pauvreté ou l'accès à l'eau potable, ce n'étaient pas forcément les femmes et les filles qui avaient le plus bénéficié des avancées réalisées, les mesures prises pour lutter contre les causes profondes des inégalités étant insuffisantes.

6. De plus, la façon dont les objectifs du Millénaire avaient été définis ne tenait pas compte de certaines questions fondamentales liées aux obstacles structurels à l'égalité des sexes, comme la part disproportionnée des soins dispensés gratuitement qui était assumée par les femmes et les filles, les difficultés d'accès des femmes aux biens et aux ressources productives, leur faible participation à la prise de décisions à tous les niveaux, le peu d'attention accordée à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, la violence dont étaient victimes les femmes et les filles, le déséquilibre des rapports de force entre hommes et femmes ainsi que les normes sociales, pratiques et stéréotypes discriminants dont continuaient de pâtir les femmes et les filles. Pour qu'un changement qualitatif se produise, il fallait non seulement faire avancer les droits des femmes, mais aussi privilégier la socialisation, s'intéresser au rôle des hommes et des garçons et faire en sorte de les sensibiliser, de les informer et de les faire s'investir activement dans la lutte contre les inégalités sexistes.

7. De nombreux participants ont mis en avant les mesures prises au niveau national en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire, en particulier l'objectif 3, d'en accélérer la réalisation et, plus spécifiquement, d'intégrer les questions liées à l'égalité des sexes aux autres objectifs. Ces mesures ont par exemple consisté à affecter des ressources aux initiatives relatives à la problématique hommes-femmes, à nommer des interlocuteurs spécialisés au sein des administrations et des services gouvernementaux, à renforcer les capacités des fonctionnaires, en particulier des policiers et des autorités judiciaires, en les sensibilisant à la question du sexisme, à mettre en place des quotas sur la participation des femmes à la vie politique ou, encore, à assurer la collecte de données ventilées par sexe afin de pouvoir mesurer la participation des femmes à tous les niveaux et établir des objectifs à ce sujet. Si tous les participants ont souligné les initiatives nationales visant à combattre les violences faites aux femmes, nombreux sont ceux qui ont aussi noté que cette question n'était nullement abordée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Plusieurs participants ont mis en avant les obstacles à l'égalité des sexes et à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes qui existaient aux échelles nationale et mondiale, comme la faible participation des femmes à la vie politique et à tous les autres niveaux de la prise de décisions, y compris dans les organisations de la société civile. Les participants ont constaté que seuls 30 pays avaient atteint l'objectif d'une représentation minimale de 30 % des femmes à la vie politique, dont 23 grâce à la mise en place de quotas. Il a été demandé que des stratégies soient mises en place pour encourager les femmes à participer à tous les niveaux de l'État (national, régional et local) et pour veiller à ce que les rôles et les responsabilités à ces différents niveaux soient bien définis de manière à ce que les dirigeants puissent être tenus responsables de leur action en faveur de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes.

9. Les répercussions des conflits dans de nombreuses régions du monde, la marginalisation qui continuait de toucher certains groupes de femmes, y compris les femmes rurales, le déséquilibre des rapports de force entre les hommes et les femmes et la prédominance de normes sociales qui avaient contribué à perpétuer et à ancrer les stéréotypes sexistes empêchant les femmes de participer à l'économie formelle, d'être propriétaires ou d'hériter, ou encore l'absence de dispositifs nationaux obligeant les États à répondre de leurs actes à l'égard des femmes et des filles, étaient autant d'obstacles à l'égalité hommes-femmes et à la réalisation des

droits des femmes. Certains participants ont fait valoir qu'il fallait mobiliser plus systématiquement les femmes occupant des postes de responsabilité afin qu'elles puissent représenter les femmes de manière plus stratégique et encourager leur participation dans tous les secteurs, et qu'il importait de tirer le meilleur parti des partenariats public-privé.

Enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement et voie à suivre pour le programme de développement pour l'après-2015

10. De nombreux enseignements avaient été tirés aussi bien de l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement que de leur réalisation, en particulier en ce qui concernait la faible participation des femmes et des associations de femmes à la définition de la marche à suivre et l'absence de transparence. Pour certains intervenants, on n'avait guère étudié les contextes locaux dans lesquels les objectifs devraient être mis en œuvre. De plus, les objectifs n'étaient pas alignés sur les normes en matière de droits de l'homme et il n'existait pas de cibles et d'indicateurs permettant d'assurer des progrès véritables et durables et de les mesurer convenablement.

11. Le débat a principalement tourné autour des questions à examiner en lien avec le programme de développement pour l'après-2015, en particulier l'importance qu'il y avait à mettre en place des dispositifs de responsabilisation efficaces, surtout au niveau national, pour permettre la réalisation des futurs objectifs de développement. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les femmes participent à la définition du programme de développement pour l'après-2015 ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre par les organisations de la société civile et les associations locales. Certains se sont penchés sur le rôle de la coopération internationale au service du développement dans les dispositifs de responsabilisation mis en place dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

12. Pour ce qui est de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, de nombreux participants ont salué le caractère participatif des consultations qui avaient eu lieu jusque-là, mais se sont également inquiétés du fait que les débats risquaient de nouveau de se tenir à un échelon élevé de la sphère politique. Les organisations de la société civile et les associations de femmes devaient se consulter et collaborer en vue d'établir des priorités communes, le but étant d'assurer leur participation continue et leur contribution aux mécanismes consultatifs pertinents mis en place pour établir le futur programme de développement durable.

13. Les participants ont fait part de leurs propositions sur les questions à prendre en compte dans le prochain cadre de développement. Ces questions, qui s'inscriraient dans le cadre général des droits de l'homme et appuieraient un objectif à part entière consacré à l'égalité des sexes et à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans tous les indicateurs, seraient les suivantes : les services complets de santé sexuelle et procréative; la tolérance zéro à l'égard de la violence dirigée contre les femmes et les filles; l'accès à la justice; la situation des femmes touchées par des conflits; l'affectation de ressources; et la transparence et le principe de responsabilité.